Acte certifié éxécutoire

Conseil d'administration 20 juin 2024



Réception par le Préfet : 21-06-2024 Publication le : 21-06-2024

# AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

### Approbation de l'affectation de résultat

Délibération n° CA-2024-03

Date de convocation: 6 juin 2024

### Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

#### **Titulaires présents:**

GINESY Charles-Ange, BARENGO-FERRIER Martine, DUQUESNE Céline, GRANDBOUCHE Thierry, KONOPNICKI David, SALOMONE Anthony

### Suppléant présents :

BERNARD Yannick, BERTOLOTTI Nicole, BRUNO Philip, PIAZZA Cyril

#### **Pouvoirs:**

DAVID Jean-Paul à Charles Ange GINESY

#### **Titulaires absents:**

BECK Xavier, CASTEL Raoul, CHANTREAU Olivier, LAVAGNA Maurice, LOMBARDO Gérald, PAGANIN Michèle, ROSSI Michel, SATTONNET Anne, TRABAUD Dominique

#### Secrétaire de séance :

**DUQUESNE** Céline

Le quorum étant atteint ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;

Vu le vote des comptes de gestion administratif 2023 et la constatation des résultats ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

### **RESULTATS DE L'EXERCICE**

Ī	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	541 738,33	585 102,55	769 340,00	A1 812 704,22
Investissement	0,00	1 000,00	(2) -500,00	A2 500,00
Dont 1068		500,00		
Fonctionnement	541 738,33	584 102,55	(3) 769 840,00	A3 812 204,22

006-200094399-20240621-3-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 21-06-2024

Publication le : 21-06-2024

Conseil d'administration 20 juin 2024



Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

## Décide:

D'adopter l'affectation du résultat 2023 d'un montant de 812 704,22 € dont le document figure en annexe;

De prendre acte que cette somme sera affectée en recettes de fonctionnement au compte 002

pour 812 204,22 € et au compte 001 pour 500 €;

De dire que les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la décision modificative de 2024.

Voix pour: 11

Voix contre: 0

Abstention: 0

Nice, le 20 juin 2024

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes,

**Charles Ange GINESY**